

Troisième mise à jour du plan de mise en oeuvre du Plan pour une économie verte 2030 (PEV)

Québec n'a plus le luxe de faire la fine bouche : il faut s'attaquer au gaz naturel dans les bâtiments !

Montréal, 19 mai 2023 – Bien que le gouvernement du Québec annonce des mesures et des investissements significatifs pour la décarbonation des bâtiments, il passe néanmoins à côté d'une solution incontournable pour la transition énergétique du Québec : l'interdiction de nouveaux branchements au gaz naturel dans les bâtiments et l'interdiction de remplacer les équipements de chauffage au gaz existants lorsqu'ils parviennent en fin de vie. Un choix difficile à justifier, alors qu'il manque toujours au gouvernement 40 % des solutions pour atteindre la cible de 2030. C'est ce que constate la [coalition Sortons le gaz!](#), après avoir pris connaissance de la troisième mise à jour du Plan de mise en œuvre du Plan pour une économie verte 2030 (PEV) dévoilée aujourd'hui par le premier ministre, François Legault et le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Benoit Charette.

La coalition rappelle que le gaz brûlé dans les bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels représente 7 % des émissions de GES du Québec et 63 % des émissions du secteur des bâtiments, soit l'équivalent de celles générées par 1,6 million de véhicules. En outre, selon un [rapport de l'Agence internationale de l'énergie](#) (AIE), l'interdiction des nouvelles chaudières à combustibles fossiles dans les bâtiments doit commencer à être mise en œuvre à l'échelle mondiale dès 2025 pour atteindre la carboneutralité en 2050.

Les nouvelles mesures annoncées ce matin, bien qu'intéressantes, ne sont pas contraignantes et ne s'appliquent pas aux bâtiments résidentiels existants. Or, en tenant compte des délais inhérents aux processus réglementaires québécois et à la durée de vie des équipements de chauffage, qui peut atteindre 30 ans, le gouvernement doit annoncer sans plus tarder un projet de réglementation du gaz naturel dans les bâtiments, en suivant l'exemple de Montréal, Laval et de plusieurs autres municipalités du Québec. « La fenêtre d'opportunité pour agir sur les bâtiments et avoir un parc immobilier complètement décarboné d'ici 2050, c'est maintenant », affirme la coalition.

En outre, alors que le soutien financier offert par le gouvernement aux propriétaires de bâtiments encourage la conversion de leur système de chauffage reposant sur les énergies fossiles vers l'électrique ou la bi-énergie, la coalition tient à rappeler que la biénergie électricité-gaz, telle que proposée par Énergir et Hydro-Québec, est un piège pour la transition puisqu'elle implique un renouvellement des équipements de chauffage au gaz naturel, verrouillant ainsi notre dépendance à cette énergie fossile pour encore plusieurs décennies.

La stagnation des émissions de GES québécoises nous confirme que nous avons assez repoussé nos obligations et qu'il faut maintenant des actions concrètes pour véritablement tourner le dos aux énergies fossiles. Pour les membres de la coalition, « il faut arrêter de brandir des épouvantails et de laisser croire à la population que le Québec ne peut pas se débarrasser du gaz naturel dans ses bâtiments résidentiels; c'est faux! Il s'agit d'un choix politique du gouvernement qui priorise les opportunités d'affaires au détriment d'une décarbonation au service de l'urgence climatique. »

Les organisations membres de la coalition demandent au gouvernement du Québec et à Hydro-Québec de poursuivre les efforts en renonçant à l'utilisation du gaz naturel dans les bâtiments par des réglementations appliquées aux bâtiments commerciaux, institutionnels et résidentiels. Le gouvernement doit également produire et rendre publics des scénarios de décarbonation complète des bâtiments qui tiennent compte de la durée de vie des équipements au gaz naturel, du potentiel d'efficacité énergétique et des différentes technologies disponibles pour réduire l'impact sur la pointe, telles que les accumulateurs thermiques, la domotique, la tarification dynamique.

« Si New York peut décarboner ses bâtiments avec notre électricité, il n'y a aucune raison pour que le Québec maintienne sa dépendance au gaz. Le Québec est bien positionné pour compter parmi les premières juridictions du monde à tourner le dos aux énergies fossiles pour ses bâtiments. Un tel accomplissement serait une véritable fierté pour tout le Québec et laisserait un héritage positif aux générations futures », concluent les groupes.

-30-

Pour information

Marie-Noëlle Foschini, coordonnatrice de la coalition Sortons le gaz!
514 241-7999 | info@sortonslegaz.com

À propos de la coalition Sortons le gaz :

La coalition Sortons le gaz! réunit des organisations environnementales, citoyennes et syndicales qui se sont donné pour but de promouvoir la sobriété et l'efficacité énergétique dans le secteur du bâtiment tout en accélérant le passage de la totalité du parc immobilier du Québec à des sources d'énergie 100 % renouvelables. Elle s'emploie à faire connaître les vrais impacts du gaz naturel sur notre santé et notre environnement, à promouvoir les avantages de le remplacer et à faire connaître les façons d'y arriver en informant la population ainsi que les décideuses et décideurs publics de tous les paliers.

Les membres de la coalition sont l'Association québécoise des médecins pour l'environnement (AQME), la Coalition Sortons la caisse du carbone, Écohabitation, Environnement Vert plus, Équiterre, Imagine Lachine-Est, la Fondation Coule pas chez nous, la Fondation David Suzuki, Greenpeace Canada, Nature Québec, Pour nos enfants - For Our Kids Montréal, Mobilisation environnement Ahuntsic-Cartierville (MEAC), le Regroupement des organismes environnementaux en Énergie (ROÉE), le Regroupement vigilance hydrocarbures Québec et le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP-Québec).